



Succession entre demi soeur

Par **miroidelsol**, le **01/05/2013** à **14:50**

Bonjour

Je ne suis pas reconnue par mon pere biologique avec lequel ma mère n'a jamais vécu
Ma mere s'est Mariée quand j'avais 12 ans avec un autre homme qui ne m'a pas reconnu non plus

De ce mariage est né un autre enfant

Cet homme est décédé

Ma mere est très agée quelle part d'heritage me reviendra à son décès?

Quelle difference des parts entre mon demi frère et moi?

quel pourcentage me reviendra?

Merci pour votre aide

Par **youris**, le **01/05/2013** à **14:58**

bjr,

en l'absence de dispositions prises par votre mère, vous avez les mêmes droits que votre soeur, vous hériterez chacune de la moitié de l'actif de la succession de votre mère.

mais un parent peut avantager un enfant en lui donnant ou léguant une part ou la totalité de la quotité disponible.

avec 2 enfants votre mère peut léguer 1/3 à l'une et les 2/3 à l'autre.

cdt